



Communiqué de presse

L'AACC lance deux guides pour accompagner ses agences sur le sujet de la RSE.



Paris, le 26 juin 2018, La Commission Développement Durable de l'AACC a rédigé deux guides pour aider les agences-conseils en communication à se structurer et à monter en compétence en matière de RSE.

L'AACC a lancé le 4 juin dernier le [label RSE Agences Actives](#), un référentiel RSE adapté à la réalité des métiers des agences de communication. Ce label permet aux donneurs d'ordre de valider la maturité de leurs partenaires agences en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Aujourd'hui les agences de communication sont à des niveaux d'engagement très disparates en termes de RSE. Afin d'accompagner les entreprises qui s'engagent dans cette démarche et celles qui souhaitent obtenir la labélisation, l'AACC met à leur disposition deux guides complémentaires.

Le premier s'intitule « [Guide de la RSE pour les agences-conseils en communication](#) ». Il propose de les piloter dans la mise en place des moyens d'action correspondant à leurs trois domaines d'impacts majeurs : les messages responsables, la production et la diffusion responsable, ainsi que les impacts liés au fonctionnement de l'agence.

Le second guide « Label RSE Agences Actives – Comment répondre efficacement au questionnaire ? » est réservé aux agences-membres de l'AACC. Il les accompagne pas à pas pour répondre efficacement au questionnaire de labélisation et avoir tous les atouts en main pour obtenir le label. Il aide les agences à autoévaluer leur niveau sur les différentes questions et propose des exemples d'éléments de preuves à fournir pour étayer leurs réponses aux questions, sachant que ces documents seront audités par un expert d'Afnor Certification.

Caroline Darmon, nouvellement nommée vice-présidente de la commission développement durable de l'AACC souligne : « *Notre secteur de la communication a été l'un des derniers à intégrer la RSE dans son modèle économique et le chemin est encore long pour beaucoup. Il s'agit désormais d'accélérer. C'est l'objectif de ces guides, véritables outils pour gagner du temps et de l'énergie dans la mise en place d'une politique RSE.* »

Contact Commission Développement Durable AACC : Marie Gabrié
mgabrie@aacc.fr | 01 47 42 27 42

Contact presse : Loraine Roncin
lrincon@aacc.fr | 01 47 42 27 26

A propos de l'AACC

L'Association des Agences-Conseils en Communication, est un syndicat professionnel créé en 1972, il regroupe plus de 200 entreprises qui emploient aujourd'hui près de 12 000 salariés. Fédération de métiers, l'AACC est organisée en 7 délégations qui couvrent l'ensemble des disciplines de la profession : Corporate, Customer Marketing, Digital, Production, Publicité, Santé et Outre-Mer. Elle dispose de commissions transversales qui accompagnent les agences-membres sur des sujets fondamentaux : talents, juridique, droit social, finance, développement durable. L'adhésion à l'AACC astreint, entre autres obligations, au respect de règles professionnelles strictes qui font la valeur du label AACC. www.aacc.fr